

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille dix-neuf le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Madame Dominique FIRMIN qui donne pouvoir à Madame Yvette CARTON et Monsieur Michel THIEFAINE qui donne pouvoir à Madame Stéphanie POSTEL.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2019.

Date d'affichage : 10 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 (dont 2 pouvoirs).

Monsieur Michel GRATENOIS a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Délibération du 20 mai 2019 relative aux primes attribuées au Personnel Communal. Retrait.

Madame le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture de la Somme, en date du 29 août 2019, qui nous indique que la délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai dernier concernant la restriction de deux ans d'ancienneté pour pouvoir percevoir la prime annuelle, est irrégulière et doit être retirée. Ce courrier préfectoral précise également que les délibérations des 27 septembre 1996 et 5 mai 2015 revêtent un caractère irrégulier puisqu'elles modifient les modalités prises à l'origine en 1995. Seule, la délibération du 28 septembre 1995 doit être prise ne compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, à la majorité, le retrait de la délibération du 20 mai 2019, conformément à la demande de la Préfecture de la Somme.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Maria TREFCON